

Rapport de la commission pour La réfection du chemin des Fourches.

Commune de Penthelaz

Préavis municipal no 32 – 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La dite commission composée de Madame Chevalier Christiane, de Messieurs Cavat Joël, Zürcher Stéphane, Santschy Gérald et moi-même, Messieurs Cetrangolo Giovanni et Dénéreaz Pierre-Yves étant excusés, s'est réunie le 19 mars 2008 dans la salle de Municipalité en présence de M. Mast Fredy, Municipal.

Lors de cette réunion M. Mast nous a présenté deux offres de l'entreprise Pittet. Après discussion il nous est apparu évident, bien que plus onéreuse, de choisir la solution d'un revêtement bitumineux AC 11 S.

D'autre part, la Municipalité désirant boucler le compte 9.282.07 fond de réserve, réservé à cet effet, le solde devra être versé sur le compte 9.282.06 fond de réserve pour travaux d'utilité publique.

En conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal 32-2008 et vous avoir exposé le présent rapport, la commission à la majorité vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers

D'autoriser la Municipalité à entreprendre la finition du chemin des Fourches

D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire dans le fonds de réserve réservé à cet effet (no 9.282.07)

D'en effectuer le paiement par la trésorerie courante

D'autoriser la Municipalité à dissoudre ce fonds de réserve et d'en attribuer le solde par virement, sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique (no 9.282.06)

PENTHALAZ, le 14 avril 2008.

Le rapporteur, les membres :

JOSEPH Eric, rapporteur

Cavat Joël

Cetrangolo Giovanni

Zürcher Stéphane

Dénéreaz Pierre-Yves

Santschy Gérald

Chevalier Christiane